

**Décision n° 2024-0478**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 février 2024**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 29 février 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2024-0478**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 février 2024**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199100940	CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE	66 OSSEJA	1 VHF
199108399	SOS URGENCES MEDICALES	44 NANTES	2 VHF
199212275	M. RIMBAULT THIERRY	79 NIORT	1 UHF
199301431	BRANLY-LACAZE	49 SAUMUR	1 VHF
199500749	GOUFFRE DE POUFREY	25 ETALANS	2 UHF
199901079	MANNESMANN PRECISION TUBES FRANCE	51 MAROLLES	1 UHF
200500873	MANNESMANN PRECISION TUBES FRANCE	51 MAROLLES	1 UHF
200600274	SDEL IDF INDUSTRIE	77 QUIERS	1 VHF
200600444	EVEN LAIT INDUSTRIE	29 PLOUDANIEL	1 UHF
200701614	ELIZABETH EUROPE	41 LA CHAUSSEE ST VICTOR	1 UHF
200800134	NCO	14 PONT L'EVEQUE	1 UHF
200800305	CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE LIMOGES	87 LIMOGES	2 VHF
200800512	UNIVERSITE DE BORDEAUX	33 TALENCE	2 UHF
200801057	BRANLY-LACAZE	79 BRESSUIRE	2 UHF
200801094	SA THERMES DE BOURBON L ARCHAMBAULT	12 CRANSAC	1 UHF
201001059	RADIO-SERVICE PLUS	17 ARS EN RE	2 UHF
201001300	HYDROGEOSPHERE	11 AXAT	2 UHF
201201470	COMMUNE DE VILLIERS SUR MARNE	94 VILLIERS SUR MARNE	1 UHF
201400364	GROUPE MEAC S.A.S.	55 VOID VACON	2 UHF
201400579	COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	58 LA CHARITE SUR LOIRE	1 VHF
201401059	ABSCISSE	29 PLUGUFFAN	1 UHF
201500402	UNIVERSITE DE BORDEAUX	33 BORDEAUX	2 UHF
201500506	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	21 SALIVES	2 UHF
201500510	COMITE ORGANISATION FETES SAINTOISES	13 SAINTES MARIES DE LA MER	2 VHF
201601255	SOURCEANE	59 SIN LE NOBLE	1 UHF
201700339	BONNE ANSE PLAGES	17 LES MATHES	1 VHF
201800877	ROHRER FRANCE	13 FOS SUR MER	1 UHF
201801086	CARRIERES DU BASSIN RHONALPIN	42 LA RICAMARIE	1 UHF
201900127	PICK UP PRODUCTION	44 NANTES	2 UHF
201900615	SOGEA PICARDIE	93 ST DENIS	1 UHF
201900758	LANCRY PROTECTION SECURITE	33 BASSENS	2 UHF
201901005	MY SECURITY	67 STRASBOURG	1 UHF
201901213	SFTR	55 PAGNY SUR MEUSE	1 UHF
202000263	ARDEN' SECURITE	08 DONCHERY	1 UHF
202000363	DMH SECURITE	94 FONTENAY SOUS BOIS	1 UHF
202000986	ROHRER FRANCE	68 BANTZENHEIM	1 UHF
202001304	LANCRY PROTECTION SECURITE	87 LIMOGES	1 UHF
202001403	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	81 ALBI	1 UHF
202101766	GROUPE MEAC S.A.S.	55 MAXEY SUR VAISE	1 UHF
202102099	EIFFAGE GENIE CIVIL	76 AUMAËLE	3 UHF
202200308	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	92 MEUDON	5 UHF
202200825	CHARIER GC	77 MONTEREAU SUR LE JARD	1 UHF
202201128	FAYAT BATIMENT	75 PARIS 15	1 UHF
202202381	EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI PYRENEES	31 TOULOUSE	1 UHF

**Annexe à la décision n° 2024-0478**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 février 2024**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
202202441	NGE BATIMENT	83 TOULON	1 UHF
202202858	LEGENDRE LOIRE	44 NANTES	1 UHF
202300511	AICA DES BERGES DE L'ESTAUT	09 LE CARLARET	1 VHF